

**Direction générale
des services techniques**
Service des marchés publics
Tél. 05 59 46 61 63
marches@bayonne.fr

BAYONNE

MADADA
A l'attention de M.MAUVOISIN

Nos réf. : EC/JL

**Objet : SUIVI-ANIMATION DE L'OPAH-RU 2023-2028 DU CENTRE ANCIEN
DE BAYONNE**

Courrier transmis par voie électronique à dada+request-43808-cbecd5ba@madada.fr

Monsieur,

En réponse à votre demande d'obtenir les documents administratifs concernant l'attribution du marché visé en objet, j'ai l'honneur de vous transmettre les documents suivants :

- La délibération du conseil municipal,
- Le rapport d'analyse des offres expurgé des mentions relatives à l'offre de SOLIHA, non communicables,
- Le PV de la Commission d'appel d'offres expurgé des mentions indiquées précédemment.

En espérant que ces éléments permettront de répondre à vos interrogations, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Marc Salanne
Conseiller municipal délégué
à la commande publique

Voies et délais des recours dont dispose le candidat :

- *Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.*
- *Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.*
- *Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.*
- *Recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme.*

Ville de Bayonne - Hôtel de Ville
1 avenue Maréchal Leclerc - BP 60004 - 64109 Bayonne cedex

Tél. : 05 59 46 60 60 – Fax : 05 59 25 70 79
contact@bayonne.fr

Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire.